

GUIDE DE SOUSCRIPTION

Pour devenir sociétaire de la SAS ECHdF, vous devez acquérir autant d'actions à un euro (55 actions au maximum) que de parts de Compte Courant d'Associé -CCA- à 99€.

Voici quelques exemples de la répartition entre actions et CCA selon l'investissement

Je veux investir	Nbre d'action(s) à acquérir	Nbre de part(s) CCA à acquérir
100 euros	1 action x 1€ = 1 €	1 part CCA x 99 € = 99 €
2500 euros	25 actions x 1€ = 25 €	25 parts CCA x 99 € = 2 475 €
4000 euros	40 actions x 1€ = 40 €	40 parts CCA x 99 € = 3960 €
5500 euros	55 actions x 1€ = 55 €	55 parts CCA X 99 €= 5445 €

L'acquisition de titres se fera par la plateforme CoopHub (accessible depuis le site ECHdF) qui est un outil de gestion pour les coopératives citoyennes européennes.



- Vous n'avez pas à recréer un compte. Connectez-vous avec vos identifiants et sur la page qui présente les différentes sociétés, sélectionnez la SAS ECHdF.
- Ouvrez la page « informations » et après avoir cliqué sur le bouton « Modifier »**complétez si besoin les** informations indispensables:
 - Votre numéro de portable, pour l'envoi par SMS d'un code de validation de votre signature électronique.
 - Le code postal de votre lieu de naissance (une exigence du fisc pour le versement de dividendes).
 - Validez les modifications avec le bouton « enregistrer »
- Ouvrez la page « Documents »

- Déposez (si ce n'est pas déjà fait) **la copie d'un document d'identité et d'une attestation de domicile** sous forme de fichier.

* si vous avez uniquement un compte Enercoop, vous devez ouvrir un autre compte sur CoopHub pour cette souscription

<u>Avant de commencer</u> votre souscription, il est préférable de scanner les documents qui vous seront demandés:

- votre pièce d'identité en cours de validité recto et verso

- une attestation de domicile récente (facture d'énergie, d'eau, de téléphone fixe..., de moins de 3 mois)

Ces documents sont <u>à déposer par téléchargement sur CoopHub une seule fois lors de la souscription</u> <u>d'action(s)</u>. Ils vous seront redemandés lors de votre souscription de parts CCA, mais vous n'avez pas à les télécharger une deuxième fois.

Votre numéro d'IBAN vous sera également demandé.

Vous pouvez cependant créer votre compte et faire vos souscriptions sans télécharger les documents, et sans renseigner votre IBAN, ils vous seront alors demandés plus tard par mail.

Réfléchissez aussi à votre **mot de passe** que vous garderez secret ainsi qu'à **un nom d'utilisateur** qui ne doit pas être votre adresse mail.

Vos deux souscriptions seront à signer électroniquement avec un code envoyé par SMS sur votre portable.

Sur la plateforme CoopHub, dans la page Mes transactions, les informations concernant le paiement vous seront précisées. Mais nous vous demandons d'attendre les deux mails qui vous seront adressés après la finalisation de vos souscriptions pour payer dans un seul virement ou un seul chèque vos actions et vos parts CCA.

<u>Pour commencer la démarche</u>, rendez-vous sur le site d'ECHdF https://echdf-blain.com/ où vous retrouvez les informations sur cette souscription.

Dans la page « investir », lorsque vous avez renseigné le bulletin d'intention, un lien vous dirige vers la plateforme CoopHub :

ECHdF#	CONTACTEZ-NOUS SE CONNECTER () ~
Accès à votre espace SAS Energies Cit	toyennes de l'Hôtel de
France	Cliquez sur « créez-vous un
Votre compte sociétaire est accessible sur la plateforme sécurisée de sousc l'ensemble de vos informations et préférences : coordonnées, transactions, informations personnelles.	critificats, etc. Et pouvez mettre à jour vos
NYOUBLIEZ PAS ! Vous devez souscrire à deux campagnes ! - Commencez par acheter des actions de 1€ (maximum 55 actions) chaque action achetée.);-Puis prenez une part CCA à 99€ pour
SE CONNECTER	
± -	
SUIVANT	
Mot de passe oublié ? Canditions d'utilization Canyright @ CossHubau, 2016-2014	Créer un carte ?

 \rightarrow la page d'accès souscription ECHdF.

 \rightarrow Puis sur la page« complétez les informations », choisissez entre « une personne physique », « une personne morale », ou « je souscris pour une personne mineure ou une personne sous tutelle ».

 \rightarrow Remplissez la fiche qui s'ouvre. Les champs avec un astérisque doivent impérativement être renseignés.

 \rightarrow En bas de cette fiche, après avoir coché les mentions obligatoires vous pourrez valider cette page pour passer à l'étape suivante.

\rightarrow étape souscription , campagne « Actions »

Notez le nombre d'actions à 1 euro que vous souhaitez acquérir dans la limite de 55 actions. (rappel : vous devrez acquérir autant de parts CCA à 99€ que vous souscrivez d'actions à 1€).

 \rightarrow Cochez les mentions obligatoires en bas de la page.

Vous recevrez aussitôt par SMS un code de sécurité à noter pour la signature électronique. Puis cliquez sur le bouton : « signature » . Votre transaction a été signée électroniquement.

 \rightarrow Vous accédez alors à la page « mes transactions » qui vous permet de **télécharger les documents demandés** et donne les informations nécessaires au paiement. A ce stade **vous n'avez pas encore à payer**, vous pourrez régler les actions achetées en même temps que les parts CCA.

 \rightarrow Maintenant, pour acquérir les parts CCA, cliquez sur le bouton « souscrire de nouveaux titres » (voir ci-dessous).



 \rightarrow Dans la nouvelle page, cliquez sur le bouton « investir » de la campagne de CCA (voir ci-dessous)



 \rightarrow En bas de cette page, cochez les mentions obligatoires et validez votre page. Vous recevez à nouveau un code par SMS pour la seconde signature électronique.

 \rightarrow Vous avez alors à nouveau accès à la page « mes transactions ».

Vous avez la possibilité de télécharger les documents demandés (si ce n'est déjà fait) ou de remettre cette démarche à plus tard et vous avez accès aux informations pour le paiement.

Vous recevez aussitôt un mail qui précise votre souscription et donne des informations sur le paiement ; sous les références bancaires de ECHdF, un **numéro de libellé** est noté. **Merci de noter ces numéros** comme référence sur votre virement ou chèque pour nous permettre de retrouver à quoi correspond le paiement. Après vérification par les administrateurs de ECHdF et réception de votre paiement, vous recevrez un mail de confirmation de votre souscription.

BRAVO ! Et Bienvenue aux nouveaux.elles sociétaires d' ECHdF !

Et n'oubliez pas : des permanences sont planifiées pour répondre à vos questions et vous guider dans votre souscription (voir les dates sur le site ECHdF).

En dehors de ces permanences, des membres d'ECHdF : Laurence Pelé ; Willem Scheuerman, Antoine Guichard et Thérèse-Anne David peuvent aussi vous guider pour la souscription.

Vous pouvez les contacter par mail à l'adresse <u>contact@echdf-blain.com</u>, ou directement par la page contact du site ECHdF.